

**RÉPONSES D'HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION
À LA DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS NO 1
DE CCÉG**

PLAN GLOBAL EN EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Sujet 1

Référence

- i. R-3814-2012, HQD-8, Document 8

Préambule

À la page 18 de la référence (i), le Distributeur affirme ce qui suit :

« Dans sa décision D-2011-028, la Régie suggérait d'encourager le choix de la géothermie dans les segments où cette mesure est rentable. Le Distributeur a procédé à l'analyse et aux modifications nécessaires. Toutefois, compte tenu de la méthode de calcul retenue pour le TCTR, le résultat de ce dernier demeure négatif. Ce résultat découle du taux d'opportunité élevé du programme, 49 % en moyenne, ces opportunités étant à nouveau inclus aux fins de ce test. Le Distributeur mettra donc fin au programme le 31 décembre 2012. » (nos soulignés)

Demandes

- 1.1 Pouvez-vous fournir les rapports/études décrivant la portée, la méthodologie et les résultats détaillés de cette « analyse » ?

Réponse :

Voir la réponse à la question 59.1 de la Régie à la pièce HQD-13, document 1.

- 1.2 Pouvez-vous décrire la nature et la portée des « modifications nécessaires » ?

Réponse :

Voir la réponse à la question 59.1 de la Régie à la pièce HQD-13, document 1.

- 1.3 Pouvez-vous préciser pendant combien de temps ces modifications ont été apportées et quels sont les impacts observés et anticipés ?

Réponse :

Voir la réponse à la question 59.1 de la Régie à la pièce HQD-13, document 1.

1.4 Pouvez-vous fournir une description détaillée de la méthode de calcul du TCTR : formules retenues, équations, variables et composantes, etc.?

Réponse :

Voir la réponse à la question 2.1 de la demande de renseignements n°3 de la Régie à la pièce HQD-14, document 1.4 du dossier R-3776-2011.

1.5 Pouvez-vous préciser de quelle manière les opportunistes et les bénévoles sont considérés dans la méthode de calcul utilisée pour le TCTR du programme de géothermie?

Réponse :

Le tableau R-1.5 présente l'information demandée.

TABLEAU R-1.5 : TRAITEMENT DES IMPACTS ÉNERGÉTIQUES ET DES COÛTS DANS LE CALCUL DU TCTR

	Participants		Non-participants
	Non-opportunistes	Opportunistes	Bénévoles
Impacts énergétiques	Inclus	Exclus	Inclus
Surcoûts des systèmes	Inclus	Inclus	Inclus
Aides financières	Inclus	Inclus	s/o

1.6 Pouvez-vous préciser la nature et les caractéristiques des segments de marché (cas types) qui ont été retenus pour la géothermie dans le cadre du calcul du TCTR?

Réponse :

L'objectif du Distributeur était de couvrir l'ensemble du marché.

1.7 Pouvez-vous fournir le taux d'actualisation nominal et réel utilisé pour le calcul du TCRT?

Réponse :

Les principaux paramètres économiques apparaissent à la pièce HQD-2, document 1, dont le taux d'actualisation nominal et l'inflation,

qui sont respectivement de 5,740 % et 2 %. Le taux d'actualisation réel est donc de 3,666 %.

- 1.8 Pour chacun des cas types, pouvez-vous fournir les hypothèses retenues pour les variables suivantes : durée de vie de la mesure; gain énergétique en chauffage; gain énergétique en climatisation; gain énergétique en chauffage de l'eau chaude; surcoût; et coût total?

Réponse :

Les gains énergétiques en chauffage des locaux, en climatisation et en chauffage de l'eau chaude ne sont pas distingués. Les gains unitaires utilisés sont pondérés en fonction d'une multitude de cas réels.

La durée de vie de la mesure utilisée dans les analyses économiques est de 30 ans. Les gains unitaires reflètent les résultats de l'évaluation déposée à la Régie¹. Quant au gain unitaire pour le nouveau volet *Constructeurs*, il était identique à celui du volet *Nouvelle construction – segment unifamilial*.

Les surcoûts ont été évalués en utilisant les cas réels fournis par la CCÉG dans le cadre de l'évaluation du programme et des informations provenant du marché pour les systèmes de référence.

- 1.9 Pour chacun des segments de marchés retenus (cas types), pouvez-vous fournir le résultat du TCTR?

Réponse :

Les analyses économiques sont réalisées sur l'ensemble du programme et non par segment de marché.

- 1.10 Est-ce que l'analyse par segments où la mesure est rentable s'est limitée à modifier les calculs du TCTR pour inclure un nouveau taux d'opportunité?

Réponse :

Voir la réponse à la question 59.1 de la Régie à la pièce HQD-13, document 1.

¹ Rapport d'évaluation du programme Géothermie - Marché résidentiel (période évaluée : Années 2007 à 2009), 25 mars 2011.

Sujet 2

Références

- i. R-3776-2011, Document A-0048. Notes sténographiques de l'audience du 14 décembre 2011.

Préambule

À la page 97 de la référence (i), en réponse à une question concernant ce que HQD faisait pour augmenter la participation au programme de géothermie dans les segments de marché les plus rentables, le Distributeur affirme ce qui suit :

« Et ce qu'on a fait, c'est qu'on a regardé quel était le processus du client qui voulait avoir un système de géothermie pour une nouvelle construction. »

Demandes

- 2.1 Avez-vous complété des analyses du processus décisionnel du client pour les différents segments de marché? Si oui, lesquels?

Réponse :

Le Distributeur a plutôt identifié les facteurs d'influence sur la décision du client dans sa démarche d'achat d'un système de géothermie.

De 2006 à 2011, le Distributeur a mandaté des firmes indépendantes, et a réalisé lui-même de nombreuses études, entrevues et groupes de discussion dans le cadre de la conception et de la gestion du programme *Géothermie résidentielle*. Dans l'ensemble, les démarches couvraient les segments de la maison existante et de la nouvelle construction, de même que plus d'une région du Québec,

En tout, une centaine de clients ont participé à des groupes de discussion et plus de 700 clients ciblés ont participé à des sondages.

Au cours de cette même période, quelques dizaines d'entrepreneurs généraux, installateurs et foreurs, de même que des promoteurs immobiliers, ont fait l'objet d'entrevues individuelles ou ont participé à des groupes de discussion.

Plus précisément, des groupes de discussion réalisés en collaboration avec la CCÉG² ont eu lieu avec des clients ayant acheté un système de

² Voir la page 27 de la pièce HQD-8, document 8, annexes du dossier R-3740-2010.

géothermie et d'autres en ayant considéré l'achat. L'un des objectifs était d'identifier les facteurs d'influence dans la démarche des clients pour l'achat d'un système de géothermie.

- 2.2 Pouvez-vous fournir les études concernant l'analyse faite par HQD et portant sur le processus décisionnel du client? Le cas échéant, pouvez-vous préciser sur quels segments de marché portent ces études?

Réponse :

Dans le cadre d'une entente de partenariat, le Distributeur et la CCÉG ont collaboré à de nombreuses reprises. Les informations jugées pertinentes, notamment à l'égard des facteurs d'influence sur la décision du client, ont été communiquées à la CCÉG.

- 2.3 Est-ce que l'analyse du processus décisionnel du client repose sur des entrevues ou des discussions avec des clients ayant participé au programme?

Réponse :

Voir la réponse à la question 2.1.

Dans l'affirmative :

- a) Combien de clients ont été consultés?

Réponse :

Voir la réponse à la question 2.1.

- b) Dans quelles régions?

Réponse :

Voir la réponse à la question 2.1.

- c) En quelles années ces discussions ont-elles eu lieu?

Réponse :

Voir la réponse à la question 2.1.

- d) En quelles années les clients avaient-ils acheté leur système géothermique?

Réponse :

Voir la réponse à la question 2.1.

2.4 Est-ce que l'analyse du processus décisionnel du client repose sur des entrevues ou des discussions avec des installateurs de systèmes géothermiques ayant installé des systèmes pour des clients participant au programme?

Réponse :

Voir la réponse à la question 2.1.

Dans l'affirmative :

a) Combien d'installateurs ont été consultés?

Réponse :

Voir la réponse à la question 2.1.

b) Dans quelles régions?

Réponse :

Voir la réponse à la question 2.1.

c) En quelles années ces discussions ont-elles eu lieu?

Réponse :

Voir la réponse à la question 2.1.

d) En quelles années les installateurs ont-ils installé les systèmes pour les clients participants?

Réponse :

Voir la réponse à la question 2.1.

Sujet 3

Référence

- i. R-3776-2011, Document A-0048. Notes sténographiques de l'audience du 14 décembre 2011.

Préambule

À la page 98 de la référence (i), le Distributeur affirme ce qui suit :

« [...] qu'il y a une pénurie au niveau des installateurs de système de géothermie. »

Demandes

- 3.1 Pouvez-vous décrire la notion de pénurie et préciser sur quelle base elle a été définie?

Réponse :

Au cours des groupes de discussion tenus en 2011 avec des constructeurs du secteur résidentiel, plusieurs affirmaient ne pas travailler avec un installateur accrédité par la CCÉG ou ne pas en connaître. La pénurie fait référence aux installateurs accrédités travaillant avec certains promoteurs. Elle réfère à la situation prévalant en 2011, période au cours de laquelle les groupes de discussion avec les constructeurs ont eu lieu.

- 3.2 À quelle année cette notion de pénurie réfère-t-elle?

Réponse :

Voir la réponse à la question 3.1.

Sujet 4

Références

- i. R-3776-2011, Document A-0048. Notes sténographiques de l'audience du 14 décembre 2011.

Préambule

À la page 98 de la référence (i), le Distributeur affirme dans le contexte du processus décisionnel du client qu'il :

« doit maintenant aller expliquer à l'institution financière qu'il veut financer et une maison et un système de géothermie. Et ce qu'on se rend compte au Québec, les institutions financières, peu d'institutions financières comprennent ce que c'est. »

Demandes

4.1 Pouvez-vous fournir les analyses et les études appuyant cette affirmation?

Réponse :

Voir la réponse à la question 59.1 de la Régie à la pièce HQD-13, document 1.

4.2 Pouvez-vous fournir la liste des institutions financières consultées et préciser en quelle année elles ont été consultées?

Réponse :

Voir la réponse à la question 59.1 de la Régie à la pièce HQD-13, document 1.

Sujet 5

Références

- i. R-3776-2011, Document A-0048. Notes sténographiques de l'audience du 14 décembre 2011.
- ii. D-2012-024

Préambule

À la page 99 de la référence (i), le Distributeur affirme que :

« [...] le tendanciel est assez fixe dans le temps. [...] Alors, nous, ce que l'on vise à faire c'est augmenter le nombre de systèmes de géothermie qui va s'installer au Québec dans la nouvelle construction parce qu'on sait, on croit que le nombre d'opportunistes ne va pas augmenter en proportion. Donc, le taux d'opportunistes va réduire en proportion ».

Cette remarque a d'ailleurs été soulevée par la Régie dans sa décision D-2012-024 (référence (ii)). La Régie dit ce qui suit :

« Cette affirmation ne semble reposer sur aucun élément statistique ni sur le rapport d'évaluation du programme déposé à la Régie en 2011. Dans ce rapport, le taux d'opportunité mesuré est global pour toute la période évaluée, sans distinction entre les premières et les dernières années d'intervention. » (nos soulignés)

Demandes

5.1 Pouvez-vous fournir les analyses, les statistiques, les données et les études ayant mené à cette affirmation?

Réponse :

Voir la réponse à la question 2.2.

5.2 Pouvez-vous préciser la méthodologie utilisée pour affirmer que le tendanciel est assez fixe dans le temps?

Réponse :

Voir la réponse à la question 59.1 de la Régie à la pièce HQD-13, document 1.

5.3 Pouvez-vous préciser quand (en quelle année) l'évaluation du tendanciel a été complétée?

Réponse :

Voir la réponse à la question 59.1 de la Régie à la pièce HQD-13, document 1.

5.4 Pouvez-vous préciser la portée historique de cette mesure, i.e. la période pour laquelle elle a été établie et fournir, par segments de marché, les données historiques qui ont été utilisées comme base de calcul pour l'évaluation de cette tendance?

Réponse :

Voir la réponse à la question 59.1 de la Régie à la pièce HQD-13, document 1.

Sujet 6

Référence

- i. Suivi des résultats d'évaluation du PGÉE de Hydro-Québec dans ses activités de distribution. *Rapport d'évaluation du programme : Géothermie – Marché résidentiel (Périodes évaluées : Années 2007 à 2009)*

Préambule

Dans la référence (i), aux pages 5 et 6, l'Évaluateur du programme de géothermie affirme ce qui suit :

« Cette étude devrait permettre d'identifier les effets de distorsion (opportuniste) tout en se prononçant sur une méthode d'attribution des économies d'énergie entre les différents programmes de géothermie dont ont bénéficié les participants, c'est-à-dire celui d'HQD, de l'AEE et de l'OEE. Pour atteindre ce double objectif, on a considéré plusieurs variables mesurées auprès des participants qui sont importantes pour estimer l'opportuniste (planification des travaux, poids de la subvention dans la décision, comportement en l'absence de subvention et période d'installation) et le poids des organismes subventionnaires (importance relative des subventions, notoriété des programmes, crédibilité des organismes, sources d'information et motifs de choix de la géothermie). » (nos soulignés)

À la page 12 de la référence (i), l'Évaluateur du programme indique que :

« Le sondage téléphonique auprès des participants comporte un échantillon de 224 répondants obtenu après avoir appelé l'ensemble de la population, soit les 431 répondants potentiels ayant participé au programme d'HQD. »

L'Évaluateur affirme aussi que :

« Le sondage téléphonique auprès des non-participants (ensemble des ménages du Québec) comporte un échantillon de 699 répondants. »

Toujours à la page 12, il affirme également que :

« Le sondage téléphonique auprès des acteurs commerciaux comporte un échantillon de 78 répondants. »

À la page 13 de la référence (i), l'Évaluateur du programme affirme ce qui suit :

« Le calcul du taux d'opportuniste est très important, car il s'agit souvent d'un élément qui a un impact considérable sur le calcul des économies d'énergie du programme. L'approche que nous avons adoptée se base principalement sur

l'opinion exprimée par les participants en ce qui concerne ce qu'ils auraient en l'absence de programme. » (nos soulignés)

Demandes

- 6.1 Pouvez-vous préciser de quelle manière chacune des « variables importantes pour estimer l'opportunité » a été considérée dans le calcul du taux d'opportunité?

Réponse :

La demande dépasse le cadre du présent dossier. L'évaluation du programme *Géothermie résidentielle* a fait l'objet d'un examen administratif en 2011³.

- 6.2 Pouvez-vous préciser quand (de quelle date à quelle date) ces sondages téléphoniques ont été effectués pour chacun des trois groupes visés?
- a) Les participants
 - b) Les non-participants
 - c) Les acteurs commerciaux

Réponse :

Voir la réponse à la question 6.1.

- 6.3 Dans l'échantillon des 224 répondants participants, pouvez-vous fournir le nombre de répondants pour chacune des régions administratives du Québec?

Réponse :

Voir la réponse à la question 6.1.

- 6.4 Suite à la ventilation de la demande précédente, et pour chacune des régions administratives, pouvez-vous préciser combien de répondants étaient dans :
- a) le segment des maisons neuves
 - b) le segment des maisons existantes

Réponse :

Voir la réponse à la question 6.1.

³ Section 5.2 du rapport de la Régie : *Suivi 2011 des évaluations des programmes du PGEÉ d'Hydro-Québec dans ses activités de distribution d'électricité*, 16 juin 2011.

- 6.5 Dans l'échantillon des 224 répondants participants, pour le segment des maisons existantes, pouvez-vous ventiler le nombre de participants en fonction du type d'équipement de chauffage utilisé avant l'installation d'un système géothermique?
- a) plinthe électrique
 - b) système central électrique
 - c) bi-énergie

Réponse :

Voir la réponse à la question 6.1.

- 6.6 Dans l'échantillon des 224 répondants participants, pour le segment des maisons existantes, pouvez-vous ventiler le nombre de participants en fonction du type de système géothermique installé?
- a) système avec boucle de sol horizontale
 - b) système avec boucle de sol verticale
 - c) système avec boucle ouverte
 - d) système avec boucle fermée de lac
 - e) système à détente directe

Réponse :

Voir la réponse à la question 6.1.

- 6.7 Dans l'échantillon des 224 répondants participants, pour le segment des maisons neuves, pouvez-vous ventiler le nombre de participants en fonction du type de système géothermique installé?
- a) système avec boucle de sol horizontale
 - b) système avec boucle de sol verticale
 - c) système avec boucle ouverte
 - d) système avec boucle fermée de lac
 - e) système à détente directe

Réponse :

Voir la réponse à la question 6.1.

- 6.8 Pouvez-vous préciser de quelle manière les résultats du sondage auprès des non-participants ont été utilisés pour déterminer le taux d'opportunité?

Réponse :

Voir la réponse à la question 6.1.

6.9 Pouvez-vous préciser de quelle manière les résultats du sondage auprès des acteurs commerciaux ont été utilisés pour déterminer le taux d'opportunisme?

Réponse :

Voir la réponse à la question 6.1.

6.10 Pouvez-vous nous dire de quelle manière le taux de bénévolat a été considéré dans l'évaluation du taux d'opportunisme?

Réponse :

Voir la réponse à la question 6.1.

6.11 Dans l'approche utilisée pour calculer le taux d'opportunisme, outre l'opinion exprimée par les participants, pouvez-vous indiquer quelles autres variables ou éléments ont été considérés? Pouvez-vous indiquer également de quelle manière ces variables ou éléments ont été incorporés dans les calculs du taux d'opportunisme?

Réponse :

Voir la réponse à la question 6.1.

Sujet 7

Référence

- i. Suivi des résultats d'évaluation du PGÉE de Hydro-Québec dans ses activités de distribution. *Rapport d'évaluation du programme : Géothermie – Marché résidentiel (Périodes évaluées : Années 2007 à 2009)*

Préambule

Dans la référence (i), à la page 23, on retrouve le tableau suivant :

Tableau 4-5 - Opportunisme – résultats

	Ensemble
Global	49 %
OPP1 Prévu installer avant	59 %
OPP2 Importance des subventions	50 %
OPP3 Aurait fait installer le même système	43 %
OPP5 Aurait fait installer au même moment	46 %
Maisons neuves	60 %
Bâtiments existants	34 %
• Prix payé pour le système	
o Moins de 25 000 \$	38 %
o 25 001 \$ à 30 000 \$	46 %
o 30 001 \$ à 40 000 \$	50 %
o Plus de 40 000 \$	63 %
• Valeur de la maison	
o Moins de 200 000 \$	38 %
o 200 000 \$ à 299 999 \$	41 %
o 300 000 \$ à 399 999 \$	49 %
o 400 000 \$ à 499 999 \$	53 %
o 500 000 \$ ou plus	59 %

Demandes

7.1 Pour chacun des 16 taux d’opportunisme présentés au tableau 4-5, pouvez-vous fournir la taille de l’échantillon, les écarts-types et les médianes?

Réponse :

Voir la réponse à la question 6.1.

7.2 Pouvez-vous ventiler les taux d’opportunisme pour chacune des questions (OPP1, OPP2, OPP3, OPP4) pour le segment des maisons neuves et pour le segment des bâtiments existants? Pouvez-vous aussi fournir la taille des échantillons, les écarts types et les médianes pour ces nouvelles valeurs?

Réponse :

Voir la réponse à la question 6.1.

7.3 Dans le segment des bâtiments existants, pour chaque intervalle de prix payés pour le système et pour chaque intervalle de valeur de la maison, pouvez-vous fournir le nombre de répondants?

Réponse :

Voir la réponse à la question 6.1.

7.4 Dans le segment des bâtiments existants, en regard du prix payé pour le système, pouvez-vous fournir une ventilation du nombre de répondants en fonction du type de système géothermique installé?

- a) système avec boucle de sol horizontale
- b) système avec boucle de sol verticale
- c) système avec boucle ouverte
- d) système avec boucle fermée de lac
- e) système à détente directe

Réponse :

Voir la réponse à la question 6.1.

7.5 Le tableau 4-5 présente les résultats ventilés pour les bâtiments existants en regard du prix payé pour le système et de la valeur de la maison. Pouvez-vous préciser si une analyse ventilée a été effectuée pour le segment des maisons neuves et, le cas échéant, veuillez reprendre les demandes 7.3 et 7.4 pour ce segment de marché.

Réponse :

Voir la réponse à la question 6.1.

Sujet 8

Référence

- i. R-3740-2010, HQD-8, Document 8, Annexes

Préambule

À la page 27 de la référence (i), le Distributeur fait les deux affirmations suivantes :

« Le marché est demeuré à peu près stable au cours des dernières années, à environ 800 installations par années au Québec. »

« Dans la nouvelle construction, les résidences de très grande taille sont surreprésentées (62%). »

Demandes

- 8.1 Quelles sont précisément les années auxquelles HQD se réfère en parlant des « dernières années »?

Réponse :

Dans le contexte du dossier R-3740-2010, le Distributeur réfère aux années 2008 et 2009. Les informations que possédait le Distributeur à ce moment allaient en ce sens.

- 8.2 Pouvez-vous fournir les statistiques d'installations pour chacune de ces années?

Réponse :

Le Distributeur fournit les données sur le nombre de participants au programme pour la période 2007-2011 au tableau R-8.4-A en réponse à la question 8.4.

- 8.3 Pouvez vous préciser ce qui est entendu par « résidences de très grande taille »?

Réponse :

Dans le cadre du programme *Géothermie résidentielle*, la résidence de grande taille est définie comme une résidence « tout à l'électricité » (TAE) dont la consommation annuelle totale est supérieure à 25 000 kWh pour les deux segments (maisons existantes et neuves).

- 8.4 Pouvez-vous compléter les tableaux suivants?

Tableau 1

Nombre de participants subventionnés par HQD
Systèmes géothermiques résidentiels

	2008	2009	2010	2011
Maisons neuves				
Maisons existantes				

Tableau 2

Nombre de participants subventionnés par HQD
Systèmes géothermiques résidentiels – résidences de très grande taille

	2008	2009	2010	2011
--	------	------	------	------

Maisons neuves				
Maisons existantes				

Réponse :

Les tableaux R-8.4-A et R-8.4-B présentent l'information disponible.

**TABLEAU R-8.4-A
NOMBRE DE PARTICIPANTS SUBVENTIONNÉS PAR HQD
SYSTÈMES GÉOTHERMIQUES RÉSIDENTIELS**

	2008R	2009R	2010R	2011R
Maisons neuves	84	164	190	186
Maisons existantes	59	124	239	115

Les informations demandées concernant les systèmes installés dans les résidences dont les besoins annuels moyens estimés sont supérieurs à 25 000 kWh sont disponibles de façon agrégée pour la période 2008-2009, période pour laquelle les données détaillées ont été traitées.

**TABLEAU R-8.4-B
PART DES SYSTÈMES GÉOTHERMIQUES SUBVENTIONNÉS PAR HQD
(RÉSIDENCES DONT LA CONSOMMATION MOYENNE ANNUELLE ESTIMÉE EST
SUPÉRIEURE À 25 000 kWh ⁽¹⁾)**

	2008-2009
Maisons neuves	63 %
Maisons existantes	67 %

⁽¹⁾ Consommation annuelle estimée en fonction des besoins de chauffage.

Sujet 9

Références

- i. R-3740-2010, HQD-8, Document 8, Annexes
- ii. D-2011-028

Préambule

À la page 28 de la référence (i), le Distributeur affirme ce qui suit :

« Considérant ce qui précède et le fait que les résultats de l'évaluation du programme soient attendus à l'automne 2010, le Distributeur entend poursuivre le programme pendant au moins une année avec les mêmes appuis financiers. Cette approche prudente est appuyée par le résultat de l'analyse économique du programme qui conclut à un CTR négatif. Le Distributeur a choisi de rehausser le taux d'opportunité à 25 % aux fins de ses analyses économique et financière, dans l'attente des résultats de l'évaluation. »

À la page 110 de la référence (ii), la Régie mentionne que :

« Bien que les données du Distributeur semblent indiquer que le taux d'opportunité de son programme de géothermie soit plus élevé que les 7 % retenus jusqu'à maintenant, le choix d'un nouveau taux de 25 % n'est pas le fruit d'une évaluation externe. »

Bien que le rehaussement du taux d'opportunité par le Distributeur ait été suggéré avant le dépôt formel d'un rapport d'évaluation externe, le Distributeur avait déjà accès à certains renseignements qualitatifs et quantitatifs et avait vraisemblablement effectué des analyses concernant le taux d'opportunité dans son programme de géothermie.

Demandes

- 9.1 Pouvez-vous fournir les détails des analyses quantitatives ayant mené au rehaussement du taux d'opportunité de 7 % à 25%?

Réponse :

La demande dépasse le cadre du présent dossier, ce taux n'ayant jamais été utilisé⁴.

- 9.2 Pouvez-vous fournir les détails des analyses qualitatives ayant mené au rehaussement du taux d'opportunité de 7 % à 25%?

⁴ Voir le paragraphe 444 de la décision D-2011-028.

Réponse :

Voir la réponse à la question 9.1.

Sujet 10

Référence

- i. R-3740-2010, HQD-8, Document 8, Annexes

Préambule

À la page 20 de la référence (i), on retrouve le tableau suivant :

Tableau D-1.2 : Objectifs en nombre de systèmes géothermiques

	2003-2009	2010A	2011	2012	2013	2014	2015	Total
Nouvelle construction	248	265	265	182	182	182	182	1302
Existant	183	135	135	149	149	149	149	1049

Demande

- 10.1 Pouvez-vous ventiler les données pour les années 2003-2009 et fournir le nombre de systèmes géothermiques pour chacune des années 2003, 2004, 2005, 2006, 2007, 2008 et 2009 pour le marché de la nouvelle construction et pour le marché des maisons existantes?

Réponse :

Le Distributeur n'avait pas de programme de géothermie au cours de la période 2003-2006. Le tableau R-10.1 présente les informations demandées.

**TABLEAU R-10.1 NOMBRE D'INSTALLATIONS SUBVENTIONNÉES DANS LE CADRE
DU PROGRAMME GÉOTHERMIE RÉSIDENTIELLE**

	2003- 2006	2007R	2008R	2009R
Nouvelle construction	s/o	0	84	164
Construction existante	s/o	0	59	124

Sujet 11

Référence

- i. Rapport du PTÉ pour les marchés résidentiel, commercial et institutionnel et agricole en date de juin 2011 (http://www.regie-energie.qc.ca/audiences/Suivis/SuiviD-2011-028_PTE/HQD_PTE_Revision2010_SecteursR-CI-A_30juin2011.pdf), Suivi de la Décision D-2011-028 (R-3740-2010) – Révision du PTÉ d'efficacité énergétique en réseau intégré (http://www.regie-energie.qc.ca/audiences/Suivis/Suivi_HQD_D-2011-028_PTE_ReseauIntegre.html)
- ii. R-3814-2012, HQD-8, Document 8

Préambule

À la page 7 de la référence (i), on mentionne que les effets tendanciels sont pris en considération dans le calcul du PTÉ. Notons que les opportunistes sont un sous-ensemble des effets tendanciels.

À la page 39 de la référence (i), on mentionne ce qui suit en ce qui a trait au potentiel rentable de la géothermie dans le marché résidentiel :

« Les systèmes géothermiques offrent un potentiel significatif comparativement à l'analyse de 2005. Cette hausse est entièrement attribuable à la modification des coûts évités. Tant les gains que les coûts de cette mesure sont demeurés similaires. Les coûts élevés d'implantation de la mesure résultent en un potentiel qui se concentre sur des marchés très précis. Ainsi, le potentiel associé à cette mesure ne se retrouve que dans les résidences dotées d'un système à air chaud ou ayant une consommation en chauffage importante, soit de plus de 21 500 kWh. »

À la page 37 de la référence (i), un potentiel rentable de 213 GWh est présenté pour la géothermie.

À la page 18 de la référence (i), le Distributeur affirme ce qui suit :

« Dans sa décision D-2011-028, la Régie suggérait d'encourager le choix de la géothermie dans les segments où cette mesure est rentable. Le Distributeur a procédé à l'analyse et aux modifications nécessaires. Toutefois, compte tenu de la méthode de calcul retenue pour le TCTR, le résultat de ce dernier demeure négatif. Ce résultat découle du taux d'opportunistes élevé du programme, 49 % en moyenne, ces opportunistes étant à nouveau inclus aux fins de ce test. Le Distributeur mettra donc fin au programme le 31 décembre 2012. »

Demandes

11.1 Pouvez-vous expliquer et justifier, en détail, pourquoi le TCTR pour la géothermie dans le cadre de l'étude du PTÉ est positif alors que le résultat du TCTR pour la géothermie est négatif dans le cadre de la demande budgétaire 2013 du PGEE?

Réponse :

Le potentiel technico-économique (PTÉ) identifie les économies d'énergie des mesures qui sont techniquement possibles et économiquement rentables, sans égard aux conditions d'acceptation des mesures par la clientèle. Il compare le coût de la mesure par rapport au coût évité. Ainsi, à la différence d'un programme, le PTÉ ne prend pas en considération tous les coûts associés au déploiement du programme dans le marché (par exemple, les coûts de programme, de gestion et de commercialisation) et les hypothèses de marché requises pour calculer les économies d'énergie réalisées (par exemple, les opportunistes et participants).